

Pour valider son parcours triennal, le médecin généraliste doit avoir réalisé **au moins 3 actions de formation totalisant au moins 21 heures**.

Au moins une de ces actions doit être une action cognitive.

Au moins une de ces actions doit être une action d'analyse des pratiques.

Une action intégrée valide simultanément ces deux conditions.

- Seules les actions indépendantes des structures proposant des produits ou services prescrits par les médecins généralistes (industrie pharmaceutique, prestataires de santé à domicile, établissements thermaux, etc.) peuvent être prises en compte dans la validation.

- Lorsque les actions n'entrent pas dans le cadre d'un DPC indemnisé par l'Agence nationale du DPC (ANDPC), le Collège de la Médecine Générale se réserve le droit de ne pas reconnaître comme validantes les actions qui s'avèreraient trop éloignées des enjeux de la discipline.

- Le Collège de la Médecine Générale rappelle que le consensus international établit le besoin idéal de formation en médecine à 40 heures par an.

ACTIONS COGNITIVES = acquisition de connaissances	ACTIONS D'ANALYSE DES PRATIQUES = travaux sur sa pratique personnelle	ACTIONS LIBRES
<p>Présentielles</p> <ul style="list-style-type: none"> > Action proposée par un ODPC dans une orientation prioritaire* HAS > Demi-journée ou journée de formation par une association > Congrès national ou international <p>Non présentielles</p> <ul style="list-style-type: none"> > Action proposée par un ODPC dans une orientation prioritaire* HAS > Formation en ligne ou e-learning HAS <p>Enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> > Préparation ou intervenant d'actions institutionnelles de formation > Enseignement universitaire en 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle <p>Lecture scientifique</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réunion formalisée de revue bibliographique > Abonnement à une revue avec test de lecture en rapport avec la médecine générale > Journal club HAS 	<ul style="list-style-type: none"> > Action proposée par un ODPC dans une orientation prioritaire* HAS > Audit clinique HAS > Bilan de compétences HAS > Chemin clinique HAS > Patient traceur HAS > Réunions de concertation pluridisciplinaire : 12 réunions sur 3 ans HAS > Revue de pertinence des soins HAS > Groupes d'analyse des pratiques : 12 réunions sur 3 ans HAS > Staff d'une équipe médico-soignante : 12 réunions sur 3 ans HAS > Participation à des séances d'ETP ou élaboration de programme ETP : 12 réunions sur 3 ans HAS <p>Recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> > Participation à des études cliniques ou épidémiologiques > Publications, reviewing, communications en congrès <p>Gestion des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> > Action proposée par un ODPC dans une orientation prioritaire* HAS > Participation à un réseau de vigilance <p>Registres et indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> > Registre, observatoire, base de donnée institutionnelle : participation ou élaboration HAS > Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins HAS > Revues de morbi-mortalité : participation régulière HAS <p>Responsabilité collective pour la spécialité</p> <ul style="list-style-type: none"> > Missions d'expertise pour le Collège de la Médecine Générale > Participation à l'élaboration de nouvelles recommandations HAS > Participation à l'élaboration de nouvelles organisations territoriales (CDS, ESP, MSP, CPTS) HAS 	<ul style="list-style-type: none"> > Action agréée par le Fond d'assurance formation de la profession médicale (FAF-PM) en rapport avec la médecine générale > Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP. Le CNP jugera après demande de la proposition de formation (a priori) ou sur pièces (a posteriori)
<p>ACTIONS INTÉGRÉES = cognitif + analyse des pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> > Programme intégré proposée par un ODPC dans une orientation prioritaire* HAS > Tests de concordance de scripts HAS > Simulation en santé HAS > Vignettes cliniques HAS <p style="text-align: center;">Encadrement professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> > Tutorat, maîtrise de stage HAS > Autres formes d'encadrement HAS <p style="text-align: center;">Démarches en équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> > Exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluriprofessionnelle de soins en ambulatoire HAS > Accréditation des médecins et des équipes médicales HAS > Gestion des risques en équipe HAS 		

CDS : Centre de santé, ESP : équipe de soins primaires, MSP : Maison de santé pluriprofessionnelle, CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé ; DU : diplôme universitaire, DIU : diplôme inter-universitaire

HAS : indique que l'action doit suivre une méthode validée par la Haute autorité de santé selon la liste en vigueur sur le site : https://www.has-sante.fr/icms/p_3019317/fr/demarche-et-methodes-de-dpc

ODPC : Organisme de développement professionnel continu. Leur liste est consultable sur le lien suivant : <https://www.agencedpc.fr/organismes-de-dpc-rechercher-un-organisme>

Orientations prioritaires : la liste des orientations prioritaires est consultable sur le lien suivant : <https://www.agencedpc.fr/le-dpc/orientations-nationales-prioritaires-de-dpc-2020-2022>

*Pour toutes les actions présentielles ou non proposées par un ODPC enregistré, la validation de l'action inclut les médecins impliqués dans la préparation d'une action ou orateurs lors d'une session d'ODPC.